

EXPÉDITEUR :

PREVADIES - CAMPI
 CS 51567
 75739 PARIS CEDEX 15

◀ A retourner obligatoirement avant le
 à l'organisme désigné
 ci-contre

31/05/2012

TEL : 01.44.84.16.11

DECLARATION COMMUNE DES REVENUS
DES PROFESSIONS INDEPENDANTES

Articles L.114-12, L.131-6, L.136-3, R.115-5, R.242-13-1, D.642-3,
 du code de la Sécurité Sociale

2011

053 2 61 02 38 185 115 49 01



N° d'appel 0811 250 015

Si vous désirez des explications complémentaires vous pouvez
 appeler votre caisse régionale à ce numéro

053
DCR-EI

MADAME REVELLAT EVELYNE
 129 BD PASTEUR
 94360 BRY SUR MARNE

IMPORTANT : 1) COMPLETEZ LES INFORMATIONS DANS LES RUBRIQUES 1.4 ET 2 (CSG-CRDS)
 2) VERIFIEZ ET COMPLETEZ SI NECESSAIRE LES AUTRES RUBRIQUES VOUS CONCERNANT

PLUS SIMPLE ! FAITES VOTRE DECLARATION EN LIGNE SUR www.net-entreprises.fr !
 Vous disposez d'un délai supplémentaire et vous pourrez demander la régularisation par anticipation
 de vos cotisations et contributions.

POURQUOI CETTE DECLARATION COMMUNE DES REVENUS ?

Les renseignements demandés servent à calculer :

- votre cotisation d'assurance maladie maternité obligatoire
- votre cotisation personnelle d'allocations familiales des employeurs et travailleurs indépendants
- la Contribution Sociale Généralisée (CSG) ainsi que la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS)
 - si vous êtes artisan, industriel ou commerçant, vos cotisations d'assurance vieillesse et vos cotisations invalidité-décès
 - si vous exercez une profession libérale, vos cotisations d'assurance vieillesse de base (sauf si vous êtes avocat ou professionnel de santé relevant du régime des praticiens ou auxiliaires médicaux)

**RETOURNEZ CET IMPRIMÉ REMPLI AVANT LA DATE LIMITE (VOIR CI-DESSUS) AFIN D'ÉVITER UNE PÉNALITÉ
 POUR DÉCLARATION TARDIVE ET LA TAXATION D'OFFICE DE VOS COTISATIONS SUR UNE BASE FORFAITAIRE.**

Coordonnées du comptable ou du conseil
(facultatif) :

Téléphone :

N° Siren :

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Je soussigné(e), CERTIFIE SUR L'HONNEUR, l'exactitude des renseignements donnés et m'ENGAGE à signaler immédiatement les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement.

Fait à :

Le :

Signature et qualité du déclarant

Téléphone :

(facultatif)

26/06/2007		2010	11	7458			
PERIODE ACTIVITE		RADIATION	ANNEE. REV.	REG. IMPOS.	ASSIETTE SOCIALE	REGIME AM	PERIODE POLYACTIVITE
	053	320	42925956700023	001	5400		
PREST. DATE	CRSI	OC	SIRET	NBRE. ENTS.	STATUT JUR.	TYPE EXO.	1 ^{ère} PENSION
							DEB. NEUTRAL

N° : 2 61 02 38 185 115 49

NOM : REVELLAT EVELYNE

1

VOUS AVEZ EXERCE EN 2011 UNE OU PLUSIEURS ACTIVITE(S) NON SALARIEE(S) NON AGRICOLE(S)

Si vous avez plusieurs activités non salariées non agricoles, déclarez séparément le revenu retiré de chacune de ces activités. Vous pouvez vous procurer auprès de votre caisse RSI autant de déclarations que nécessaire (voir notice 1).

1-1

MICRO-ENTREPRISE - REGIME SPECIAL BNC : VOTRE ACTIVITE EST IMPOSEE SELON LE REGIME DE LA MICRO-ENTREPRISE OU LE REGIME SPECIAL BNC

. N° SIREN :

(REG. MIC. BIC)

(REG. SPE. BNC)

renseigner le N° SIREN PERSONNEL

Reportez le montant brut de vos recettes, avant application des abattements ou exonérations pour jeune entreprise innovante, zone franche urbaine, activité de recherche et développement, zone de restructuration de la défense, zone franche DOM et plus-values à court terme suite à un départ à la retraite. Les montants correspondants figurent dans votre déclaration 2042 C p. 2 et 3, inclus dans les rubriques « revenus imposables » et « revenus nets exonérés » (voir notice 2).

REGIME MICRO-ENTREPRISE (BIC)

REGIME SPECIAL BNC

Ventes

Prestations de services

CB

CD

DB

Fonds de commerce ou établissement artisanal donné en location-gérance :

si vous percevez des revenus de location-gérance, reportez case CD le montant brut de votre chiffre d'affaires indiqué sur votre déclaration de revenus n° 2042 C (voir notice 2).

LA BASE DE CALCUL DE VOS COTISATIONS SERA LA SUIVANTE :

- Le montant de votre chiffre d'affaires porté en case CB sera diminué d'un abattement de 71% (cet abattement toutefois ne peut pas être inférieur à 305 €)
- Le montant de votre chiffre d'affaires porté en case CD sera diminué d'un abattement de 50% (cet abattement toutefois ne peut pas être inférieur à 305 €).
- Le montant de vos recettes porté en case DB sera diminué d'un abattement de 34% (cet abattement toutefois ne peut pas être inférieur à 305 €).

1-2

REEL : VOTRE ACTIVITE EST IMPOSEE SELON LE REGIME DU BENEFICE REEL SIMPLIFIE OU DU REEL NORMAL

A/ VOUS ETES ENTREPRENEUR INDIVIDUEL (BIC)

. N° SIREN :

renseigner le N° SIREN PERSONNEL

- * Reportez le montant de votre bénéfice (case LA) ou de votre déficit (case LH) tel qu'indiqué sur votre déclaration professionnelle (**Réel simplifié** : ligne 370 (bénéfice) ou 372 (déficit) du tableau 2033 B, annexe à la déclaration n° 2031 / **Réel normal** : ligne XN (bénéfice) ou XO (déficit) du tableau 2058 A annexe à la déclaration n° 2031).

Fonds de commerce ou établissement artisanal donné en location-gérance :

(voir notice 2) si vous percevez des revenus de location-gérance, reportez le montant de votre bénéfice (case LA) ou de votre déficit (case LH) dans les mêmes conditions que ci-dessus.

BENEFICE

DEFICIT

LA (+)

LH (-)

* Indiquez :

REEL
SIMPLIFIEREEL
NORMAL

* vos primes et cotisations complémentaires facultatives case LB ~~XX~~ **YW**.

Tableau 2033 B
ligne 381Tableau 2053
ligne A6

LB (+)

* les exonérations ou abattements pour entreprise nouvelle, jeune entreprise innovante, zone franche urbaine, activité de recherche et développement, zone de restructuration de la défense, zone franche DOM ou plus-values à court terme suite à un départ à la retraite (art. 44 sexies, 44 sexies A, 44 octies, 44 octies A, 44 undecies, 44 terdecies, 44 quaterdecies et 151 septies A du CGI), case LO ~~XX~~ **IX**.

Tableau 2033 B
lignes
986/989/
987/990/345Tableau 2058 A
lignes
L2/L5/
ØV/L6/XC

LO (+)

* les amortissements réputés différés imputés, case LR ~~XX~~ **YZ**.

Tableau 2033 B
ligne 350Tableau 2058 A
ligne XG

LR (+)

* les reprises de provision pour investissement ou dépenses de mise en conformité, case LT ~~XX~~ **LD** (art. 39 octies E et F du CGI)

Tableau 2033 B
ligne 230Tableau 2052
ligne FP

LT (-)

LA BASE DE CALCUL DE VOS COTISATIONS SERA EGALE AU TOTAL DES CASES : LA (ou LH) + LB + LO + LR - LT

B/ VOUS ETES MEMBRE D'UNE SOCIETE DE FAIT OU GERANT ET/OU ASSOCIE NON SALARIE D'UNE SOCIETE SOUMISE A L'IMPOT SUR LE REVENU (BIC)

1°/ Reportez vous en page 4 (rubrique 1-2 B).

2°/ N'oubliez pas de remplir également les autres rubriques vous concernant.

1-2 B / GERANT / ASSOCIE - IR (RÉEL) : VOUS ETES MEMBRE D'UNE SOCIETE DE FAIT OU GERANT / ASSOCIE NON SALARIE D'UNE SOCIETE SOUMISE A L'IMPOT SUR LE REVENU - REGIME DU REEL SIMPLIFIE OU DU REEL NORMAL (BIC).

N° SIREN de la société (siège) :
 renseigner le N° SIREN de la société

	REEL SIMPLIFIE	REEL NORMAL	BENEFICE	DEFICIT
1/ Reportez le montant du bénéfice (case NB) ou du déficit (case NP) de la société	Tableau 2033 B ligne 370 (bénéfice) ligne 372 (déficit)	Tableau 2058 A ligne XN (bénéfice) ligne XO (déficit)	NB (+)	NP (-)
2/ Indiquez : a) les exonérations ou abattements pour entreprise nouvelle, jeune entreprise innovante, zone franche urbaine, zone de restructuration de la défense, zone franche DOM ou activité de recherche et développement (art. 44 sexies, 44 sexies A, 44 octies, 44 octies A, 44 undecies, 44 terdecies et 44 quaterdecies du CGI), case NC . b) les reprises de provision pour investissement ou pour dépenses de mise en conformité (art. 39 octies E et F du CGI), case NE . c) le montant des amortissements réputés différés imputés, case NG . d) le montant global des rémunérations et avantages personnels non déductibles des associés, case NH . e) le montant global des intérêts excédentaires de comptes courants d'associés, case NI .	Tableau 2033 B lignes 986/989/987/990/345 Tableau 2033 B ligne 230 Tableau 2033 B ligne 350 Tableau 2033 B ligne 316 Tableau 2033 B ligne 247	Tableau 2058 A lignes L2/L5/OV/L6/XC Tableau 2052 ligne FP Tableau 2058 A lignes XG Tableau 2058 A lignes WB, WC, WD Tableau 2058 A ligne SU	NC (+) NE (-) NG (+) NH (-) NI (-)	
3/ Précisez votre part (en pourcentage) dans les résultats qui vous sont attribués (case NK)			NK (%)	
4/ Indiquez le montant de vos rémunérations et avantages personnels, la part des intérêts excédentaires de votre compte courant d'associé ainsi que le montant des plus-values à court terme suite à un départ à la retraite (case NM)			NM (+)	
5/ Indiquez le montant de vos frais personnels déductibles case NN (cotisations sociales personnelles obligatoires, primes et cotisations sociales complémentaires facultatives, frais d'acquisition de parts sociales ...)			NN (-)	
6/ Indiquez vos primes et cotisations complémentaires facultatives case NO .			NO (+)	

LA BASE DE CALCUL DE VOS COTISATIONS SERA EGALE AU TOTAL DES CASES :
 $[(NB \text{ (ou } NP) + NC - NE + NG - NH - NI) \times NK] + NM - NN + NO$

Cotisations sociales personnelles prises en charge par la société : voir notice ③.

1-3 B / GERANT / ASSOCIE - IR (DECLARATION CONTROLEE) : VOUS ETES MEMBRE D'UNE SOCIETE DE FAIT OU VOUS EXERCEZ UNE PROFESSION LIBERALE OU ASSIMILEE DANS LE CADRE D'UNE SOCIETE SOUMISE A L'IMPOT SUR LE REVENU (GERANT / ASSOCIE NON SALARIE) - REGIME DE LA DECLARATION CONTROLEE (BNC).

N° SIREN de la société (siège) :
 renseigner le N° SIREN de la société

	DECLARATION CONTROLEE	BENEFICE	DEFICIT
1/ Reportez le montant du bénéfice, (case QA) ou du déficit, (case QK) de la société.	Annexe 2035 B, ligne CP (bénéfice) ou ligne CR (déficit)	QA (+)	QK (-)
2/ Indiquez le montant global des rémunérations, avantages personnels non déductibles et intérêts excédentaires des comptes courants des associés, case QB .	Annexe 2035 B, montant inclus dans la ligne CC	QB (-)	
3/ Reportez le montant des exonérations ou abattements pour entreprise nouvelle, jeune entreprise innovante, zone franche urbaine, zone franche DOM ou activité de recherche et développement (art. 44 sexies, 44 sexies A, 44 octies, 44 octies A, 44 undecies, 44 quaterdecies du CGI), case QC .	Annexe 2035 B, lignes AW/CU/CS/AX	QC (+)	
4/ Précisez votre part (en pourcentage) dans les résultats qui vous sont attribués, case QE .	Déclaration n° 2035 - Tableau III	QE (%)	
5/ Indiquez le montant de vos rémunérations et avantages personnels, la part des intérêts excédentaires de votre compte courant d'associé ainsi que le montant des plus-values à court terme suite à un départ à la retraite, case QG .		QG (+)	
6/ Indiquez le montant de vos frais personnels déductibles, case QH (cotisations sociales personnelles obligatoires, primes et cotisations sociales complémentaires facultatives, frais d'acquisition de parts sociales...).		QH (-)	
7/ Indiquez vos primes et cotisations complémentaires facultatives, case QI .		QI (+)	

LA BASE DE CALCUL DE VOS COTISATIONS SERA EGALE AU TOTAL DES CASES :
 $[(QA \text{ (ou } QK) - QB + QC) \times QE] + QG - QH + QI$

Cotisations sociales personnelles prises en charge par la société : voir notice ④.

1-3 DECLARATION CONTROLEE : VOTRE ACTIVITE EST IMPOSEE SELON LE REGIME DE LA DECLARATION CONTROLEE

A/ VOUS EXERCEZ UNE PROFESSION LIBERALE OU ASSIMILEE A TITRE INDIVIDUEL (BNC)

N° SIREN : renseigner le N° SIREN PERSONNEL

* Reportez le montant de votre bénéfice (case PA) ou de votre déficit (case PG) tel qu'indiqué sur votre déclaration professionnelle (n° 2035, Annexe 2035 B, bénéfice : ligne CP, déficit : ligne CR).

* Indiquez case PB le montant de vos primes et cotisations complémentaires facultatives, tel qu'indiqué Annexe 2035 A, ligne BU.

* Indiquez case PE le montant des exonérations ou abattements pour entreprise nouvelle, jeune entreprise innovante, zone franche urbaine, activité de recherche et développement, zone franche DOM ou plus-values à court terme suite à un départ à la retraite (art. 44 sexies, 44 sexies A, 44 octies, 44 octies A, 44 undecies, 44 quaterdecies et 151 septies A du CGI), (montants figurant aux lignes AW/CU/CS/AX de l'annexe 2035 B).

BENEFICE		DEFICIT	
PA (+)		PG (-)	
PB (+)			
PE (+)			

LA BASE DE CALCUL DE VOS COTISATIONS SERA EGALE AU TOTAL DES CASES : PA (ou PG) + PB + PE

B/ VOUS ETES MEMBRE D'UNE SOCIETE DE FAIT OU VOUS EXERCEZ UNE PROFESSION LIBERALE OU ASSIMILEE DANS LE CADRE D'UNE SOCIETE SOUMISE A L'IMPOT SUR LE REVENU (BNC)

1°/ Reportez-vous en page 4 (rubrique 1-3 B).

2°/ N'oubliez pas de remplir également les autres rubriques vous concernant.

1-4 GERANT/ASSOCIE/ EIRL-IS : VOUS ETES GERANT/ ASSOCIE DE SOCIETE SOUMISE A L'IS OU ENTREPRENEUR INDIVIDUEL A RESPONSABILITE LIMITEE SOUMIS A L'IS

N° SIREN de la société : renseigner le N° SIREN de la société

* Reportez case RA ou RD le montant net de vos rémunérations, déduction faite des primes et cotisations sociales personnelles et des frais professionnels (réels ou 10 %) admis par le fisc (ces rémunérations sont incluses dans la rubrique « traitements et salaires » de la déclaration 2042).

* Professions libérales exerçant en SEL et EIRL soumis à l'IS : Reportez case RG la part des revenus distribués supérieure au seuil de 10% du montant du capital social ou du patrimoine affecté le cas échéant (voir notice 5).

* Indiquez case RB vos primes et cotisations complémentaires facultatives (il n'existe pas de rubrique correspondante dans votre déclaration n° 2042).

REVENUS DES GERANTS ET ASSOCIES		DEFICITS DES GERANTS ET ASSOCIES	
RA (+)		RD (-)	
RG (+)			
RB (+)			

LA BASE DE CALCUL DE VOS COTISATIONS SERA EGALE AU TOTAL DES CASES : RA (ou RD) + RG + RB

Cotisations sociales personnelles prises en charge par la société : voir notice 6.

1-5 AGENT GENERAL D'ASSURANCES (OU MANDATAIRE NON SALARIE DES ASSURANCES) : VOUS AVEZ OPTÉ POUR LE REGIME DES SALAIRES (ART. 93-1 TER DU CGI)

N° SIREN : renseigner le N° SIREN PERSONNEL

* Reportez case SA le montant net de votre revenu, déduction faite des primes et cotisations sociales personnelles et des frais professionnels (réels ou 10 %) admis par le fisc (ces rémunérations sont incluses dans la rubrique « traitements et salaires » de la déclaration 2042).

* Indiquez case SB vos primes et cotisations complémentaires facultatives.

REVENUS	
SA (+)	
SB (+)	

LA BASE DE CALCUL DE VOS COTISATIONS SERA EGALE AU TOTAL DES CASES : SA + SB

2 COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES (calcul CSG et CRDS)

Indiquer case TA le montant total des cotisations sociales personnelles obligatoires (maladie, retraite, invalidité-décès, allocations familiales) déduites pour la détermination de vos revenus professionnels non salariés non agricoles 2011 déclarés à l'administration fiscale, à l'exclusion de tout autre prélèvement social (CSG, CRDS...). Indiquer le cas échéant le montant de l'abondement versé dans un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne salariale volontaire pour la retraite et les sommes versées au titre d'un accord d'intéressement ou de participation aux résultats de l'entreprise, dont vous avez bénéficié en tant que dirigeant non salarié (voir notice 7).

Si ce montant est nul (début d'activité en fin d'année ou exonération de cotisations sociales pendant un an...), indiquez "Néant".

TA	
----	----------------------

Cette case doit être remplie par tous les déclarants, quel que soit leur régime d'imposition, y compris par les régimes MICRO.

Si ce montant est négatif, veuillez l'inscrire dans la case ci-contre.

TC	
----	----------------------

LA BASE DE CALCUL DE LA CSG ET CRDS SERA ÉGALE À LA BASE DE VOS COTISATIONS + CASE TA (OU - CASE TC).

3 VOUS AVEZ EXERCÉ EN 2011 UNE ACTIVITE SALARIEE

* Si vous avez depuis cessé votre activité salariée, indiquez la date de cessation : VD

* Si votre activité principale a déjà été déterminée à effet du 01/01/2011 ou du 01/01/2012, ne remplissez pas les rubriques suivantes

* Précisez en case VC la date à laquelle a débuté ou repris votre activité salariée : VC

Portez en case VA le total des revenus nets (traitements, salaires, avantages en nature, indemnités perçus de vos employeurs, allocations chômage) tirés de l'activité salariée (voir notice 8) et en case VB le nombre d'heures salariées effectuées durant l'année.

MONTANT		NBRE D'HEURES	
VA		VB	

4 VOUS AVEZ EXERCE UNE ACTIVITE NON SALARIEE AGRICOLE (EXPLOITANT AGRICOLE) EN 2011

(voir notice 9)

- Si vous avez débuté votre activité agricole en 2011, précisez la date : WA

- Si vous avez cessé votre activité agricole en 2011, précisez la date : WB